



# INSTRUCTIONS POUR L'ORGANISATION DE TESTS SPECIFIQUES A BELRAI<sup>®</sup> DANS LE CADRE DE L'HOMOLOGATION DES LOGICIELS DES INFIRMIERS ET KINESITHERAPEUTES

## 1. CONTEXTE

L'une des missions de la plate-forme eHealth est de s'assurer, en collaboration avec les responsables des applications, que les logiciels proposés dans le secteur des soins de santé soient sécurisés et répondent aux besoins fonctionnels des professionnels du secteur de la santé et des autorités, en conformité avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la Roadmap eSanté<sup>1</sup>. Pour ce faire, la plate-forme eHealth a mis en place un système d'évaluation des logiciels sur laquelle se base également l'INAMI pour l'attribution d'éventuelles primes télématiques aux professionnels de soins.

Une nouvelle liste de critères<sup>2</sup> minimums pour les logiciels destinés aux infirmiers et kinésithérapeutes applicable en 2021 a été élaborée. Cette liste a été validée par le comité de gestion de la plate-forme eHealth ainsi que par les Commission de conventions infirmiers et kinésithérapeutes.

En ce qui concerne BelRAI<sup>®</sup>, les critères portant les références ID\_071 et ID\_107 prévoient que :

- *Le logiciel doit permettre au minimum la connexion avec la WebApp Belrai. L'utilisation du SSO est la norme. Le logiciel doit également pouvoir intégrer les résultats des évaluations.*
- *Au minimum, l'intégration des résultats en format PDF devrait être possible.*

## 2. CHAMP D'APPLICATION

Le présent document, à l'usage des fournisseurs de logiciels de gestion de dossier patient des infirmiers et des kinésithérapeutes, précise les modalités pratiques relatives à l'organisation des tests concernant BelRAI<sup>®</sup> dans le cadre de l'homologation des logiciels des infirmiers et des kinésithérapeutes et sur la base des critères d'homologation applicables pour l'année 2021 (critères d'homologation n° : ID\_071 et ID\_107 ).

Les fournisseurs de logiciels de gestion de dossier patient des infirmiers et des kinésithérapeutes qui demandent l'homologation sont invitées à en prendre connaissance.

---

<sup>1</sup> <https://www.ehealth.fgov.be/fr/esante/roadmap-30/roadmap-30>

<sup>2</sup> [https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/file/view/AXSbbVqRl9vUUFvGGGeue?filename=Criteria%20documentation%20Home%20Care%20Nurses%202020%20V2.8\\_20210315.pdf](https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/file/view/AXSbbVqRl9vUUFvGGGeue?filename=Criteria%20documentation%20Home%20Care%20Nurses%202020%20V2.8_20210315.pdf)

[https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/file/view/AXqo8uLEyLwYq\\_7rryxO?filename=CRIT-PHYSIO-V1.2.pdf](https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/file/view/AXqo8uLEyLwYq_7rryxO?filename=CRIT-PHYSIO-V1.2.pdf)

### 3. ETAPES PRÉALABLES À LA SÉANCE DE TEST

#### 3.1. Prendre contact avec l'administration en charge de BelRAI<sup>®</sup> auprès du SPF Santé publique pour planifier une séance de test

Les tests sont organisés par l'administration en charge de BelRAI<sup>®</sup>, auprès du SPF Santé publique. Le fournisseur de logiciel qui souhaite participer aux tests, devra s'inscrire, à l'une des séances prévues dans le planning ci-dessous et pourra s'inscrire à une séance de test de son choix, sous réserve que la séance soit encore disponible en prenant contact avec l'administration en charge de BelRAI<sup>®</sup>, auprès du SPF Santé publique ([belrai@health.fgov.be](mailto:belrai@health.fgov.be))

PLANNING DES TEST				
Date	Début des tests	Fin des test	Lieu de test	Participant à la séance de test
20/04/2022	09h30	10h00	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	10h00	10h30	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	10h30	11h00	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	11h00	11h30	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
17/05/2022	09h30	10h00	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	10h00	10h30	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	10h30	11h00	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	11h00	11h30	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
22/06/2022	09h30	10h00	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	10h00	10h30	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	10h30	11h00	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	11h00	11h30	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
18/07/2022	09h30	10h00	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	10h00	10h30	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	10h30	11h00	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
	11h00	11h30	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	
18/08/2022	09h30	10h00	Sur place ou en ligne via Skype ou Teams	

	<b>10h00</b>	10h30	<i>Sur place ou en ligne via Skype ou Teams</i>	
	<b>10h30</b>	11h00	<i>Sur place ou en ligne via Skype ou Teams</i>	
	<b>11h00</b>	11h30	<i>Sur place ou en ligne via Skype ou Teams</i>	
<b>21/09/2022</b>	<b>09h30</b>	10h00	<i>Sur place ou en ligne via Skype ou Teams</i>	
	<b>10h00</b>	10h30	<i>Sur place ou en ligne via Skype ou Teams</i>	
	<b>10h30</b>	11h00	<i>Sur place ou en ligne via Skype ou Teams</i>	
	<b>11h00</b>	11h30	<i>Sur place ou en ligne via Skype ou Teams</i>	

### **3.1.1. Le fournisseur de logiciel communiquera la séance de test de son choix à l'administration**

- Le fournisseur de logiciel précisera la date et l'heure à la quelle il souhaite participer à la séance de test, parmi les dates proposées ;
- Le fournisseur de logiciel précisera s'il souhaite que la séance de test se passe dans les bureaux du SPF Santé Publique ou bien via téléconférence sur Skype ou Teams ;
- Le fournisseur de logiciel communiquera le NISS de la personne qui va effectuer les tests sur le logiciel lors de la séance de test;

### **3.1.2. L'administration confirmera la séance de test**

- L'administration confirmera par e-mail la date, l'heure et le lieu du test ;
- l'administration communiquera au fournisseur de logiciel le NISS des patients pour lesquels les tests seront effectués ;

### **3.1.3. Le fournisseur de logiciel créera un « dossier patient » sur son logiciel**

- Le fournisseur de logiciel devra créer, dans son logiciel, un « dossier patient », pour chaque NISS de patient, qui lui a été communiqué par l'administration;

## **4. DEROULEMENT DE LA SÉANCE DE TEST**

### **4.1. Vérifier la connection à l'application web BelRAI® via Single Sign-On (SSO)**

La 1<sup>ère</sup> étape du test consistera à vérifier si le logiciel est capable de se connecter à l'application web de BelRAI® via le Single Sign-On (SSO).

#### **4.1.1. Obtenir un token eHealth (Secure Token Service - STS)**

Afin de pouvoir tester la connection à l'application web de BelRAI® via le Single Sign-On (SSO), le fournisseur de logiciels devra être en possession d'un Token e-health (Secure Token Service - STS), conformément à la procédure<sup>3</sup> publiée sur le site web BelRAI.(www.belrai.org).

<sup>3</sup>[https://belrai.org/sites/default/files/content/secure\\_token\\_service\\_holderofkey\\_-\\_cookbook\\_v1-3\\_dd\\_18072018.pdf](https://belrai.org/sites/default/files/content/secure_token_service_holderofkey_-_cookbook_v1-3_dd_18072018.pdf)



#### 4.1.2. Utiliser le token e-health pour ouvrir l'application web BelRAI®

Le token e-health (Secure Token Service - STS) devra être utilisé pour ouvrir avec le navigateur une session de l'application web de BelRAI®, sur l'environnement d'acceptation, via le lien suivant : <https://wwwacc.vas.ehealth.fgov.be/registers/belrai/web/> . Il est fortement recommandé d'utiliser la méthode POST Assertion.

Le test de la connexion à l'application web via SSO est réussi lorsque le logiciel, via le navigateur, a accès à l'application web BelRAI® sans que le testeur doive s'authentifier.

#### 4.2. Tester la capacité du logiciel à télécharger le PDF qui a été généré à la fin de l'évaluation BelRAI®;

La 2<sup>ème</sup> étape du test consiste à vérifier que, pour chaque NISS de patient, le testeur est capable de télécharger le PDF qui a été généré à la fin de l'évaluation BelRAI®

- La procédure ne donne pas de précision sur la manière de télécharger le PDF.
- La procédure n'exclut pas la possibilité pour le testeur de télécharger manuellement le PDF sur son PC, en attendant l'étape suivante

#### 4.3. Tester la capacité du logiciel à sauvegarder le PDF dans le dossier du patient ;

La 3<sup>ème</sup> étape du test consiste à vérifier si le logiciel a bien stocké le PDF qui a été généré à la fin de l'évaluation BelRAI® (ou un lien direct vers celui-ci), dans le dossier du patient et ce pour chaque patient ;

- La procédure suppose donc que, pour chaque NISS de patient pour lequel on effectue le test, un « *dossier patient* » a été créé au préalable dans le logiciel;

### 5. RESULTAT DES TESTS

Le logiciel aura réussi les tests lorsque les 3 étapes décrites ci-dessus auront été réalisées avec succès. Le logiciel aura échoué dans les tests si une des 3 étapes décrites ci-dessous n'a pas été réussie.

Les résultats des tests seront communiqués, par e-mail, à e-health dans les 24 heures après la réalisation des tests.